

5 - Administration générale

**Convention de mise à
disposition de locaux à SAVERNE**

Rapport n° CP/2011/251

Service gestionnaire :

Service stratégie immobilière

Résumé :

Il est proposé d'approuver la convention à conclure avec la Ville de SAVERNE concernant les nouveaux locaux de l'antenne médico-sociale dont l'implantation passe du n° 11 au n° 9 de la rue des Gravières.

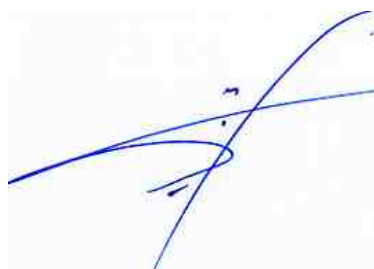
L'antenne médico-sociale de SAVERNE a été appelée à déménager de ses locaux actuels 11, rue des Gravières, vers de nouveaux locaux entièrement rénovés d'environ 60 m² au n° 9 de la même rue. En effet, la Ville a souhaité regrouper sur un même site, les services intervenant dans le domaine social. Le CMS pourra ainsi utiliser des locaux mutualisés permettant d'améliorer l'accueil du public. La mise à disposition par la Ville, elle-même locataire auprès du bailleur OPUS 67, ne comporte pas de loyer, le Département remboursant les charges locatives à raison de 37 %. Ce prorata est calculé sur la base des surfaces occupées exclusivement par les services du Département auxquelles s'ajoute la moitié des espaces partagés avec la Ville. Le projet de convention correspondant est joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention avec la Ville de SAVERNE concernant la mise à disposition du Département des nouveaux locaux de l'antenne médico-sociale 9, rue des Gravières à SAVERNE ; cette mise à disposition ne comporte pas de loyer, le Département remboursant les charges locatives à raison de 37 %. La commission permanente autorise le président du Conseil Général à signer cette convention.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL